Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260601-2026_06_72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
04/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	23
Absents représentés	2
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-six mai deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. HOUGET Julien, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie M. PHILIPPOT Thomas
Ne prend pas part au vote : M. MORIN Melaine, Maire

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARLIER Thierry à M. MARCHAND Dominique, Mme LE GAL Claire à Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie

Secrétaire de séance : M. MONLIBERT Eric

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*1*

2026-06-72 - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Assainissement : Vote du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Loïc BLOUIN

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant pas participer au vote.

Le Maire propose que la séance du conseil municipal soit présidée par M. Marchand, 1er adjoint, pour cette délibération. Il invite à procéder au vote à main levée pour cette élection.

La suite de la délibération est présentée par M. Blouin en tant que rapporteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération n°2025.03.24 du 26 mars 2025 concernant le vote du budget annexe assainissement 2025 ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes 2026 ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260601-2026_06_72-DE

Considérant le CFU présenté en annexes 2 et 4 et résumé comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	123 024,34	281 735,10	404 759,44
	Recettes réalisées (1)	B	96 199,83	321 947,95	418 147,78
	Restes à réaliser	C	3 193,65	0,00	3 193,65
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	725 602,42	368 294,69	1 093 897,11
	Dépenses réalisées (1)	E	90 644,76	321 528,90	412 173,66
	Restes à réaliser	F	3 451,32	0,00	3 451,32
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 555,07	419,05	5 974,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	602 578,08	86 559,59	689 137,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	608 133,15	86 978,64	695 111,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-257,67	0,00	-257,67
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	607 875,48	86 978,64	694 854,12

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » en date du 11 mai 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Eric MONLIBERT